

**QUI ANNULE ET REMPLACE LA DECISION
2026-011 SUIVANT
L'ACCORD FONGIBILITE DES FONDS
DE 7,5%-DM 2**

Le Président du SICTOM du Marsan,

VU, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

VU la délibération du Comité Syndical N°7 du 20 mars 2023 : vote du budget et les nouvelles dispositions relatives aux articles spécialisés ;

VU la délibération du Comité Syndical N°4b du 14 novembre 2022 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections d'investissement et de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget ;

Décide

De faire la décision modificative suivant l'état DM 2 annexé.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, les mandats afférents aux dépenses imprévues seront imputés sur les natures et opérations correspondantes auxdites dépenses.

Cette décision sera transmise au comptable afin qu'il ait connaissance de ces modifications de crédits.

Dit

Qu'il sera rendu compte de cette décision au prochain Comité Syndical.

Madame la Directrice et Monsieur le Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint Perdon, le 15 juillet 2026

Le Président
Jean-Louis DARRIEUTORT



Acte télétransmis électroniquement le 20/07/2026

Publié le 20/07/2026

Identifiant unique : 040-25400847-20260715-DEC_2026013-AU

Par délégation, la Directrice : Julie MORANT



Decision modificative 2

DEPENSES

RECETTES

OPERATION OU CHAPITRE	LIBELLE OPERATION	IMPUTATION	MONTANT POSITIF	MONTANT NEGATIF	MONTANT POSITIF	MONTANT NEGATIF
OP 114	Etudes complémentaire	2031-020-0102	12 500,00			
OP 114	Révision MOE	2031-020-0102	10 000,00			
OP 114	Travaux	2313-020-0102		25 500,00		
OP 110	Travaux visiophone portail d'entrée	2138-720-0111	3 000,00			
OP 115	Fourniture CE/CSE	2158-7212-0102 FOURN_CE		144 000,00		
OP 100	Achat 2ème BCL	21828-720-0110	314 000,00			
OP 110	Travaux service gobelets	2138-7211-0112 GOBELETS_R		25 000,00		
OP 120	Etudes	2031-7213-0106	22 000,00			
OP 120	Travaux	2138-7213-0106	3 000,00			
040	Amortissement BCL	040-281828-01-0101			74 000,00	
040	Amortissement Installations	040-28158-01-0101			96 000,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT		364 500,00	194 500,00	170 000,00	0,00

DEPENSES

RECETTES

OPERATION OU CHAPITRE	LIBELLE OPERATION	IMPUTATION	MONTANT POSITIF	MONTANT NEGATIF	MONTANT POSITIF	MONTANT NEGATIF
6162	Assurances damage ouvrage	6162-720-0110	10 000,00			
611-ARRET TECHN	Arrêt technique usine	611-7213-0106 ARRET TECHN		25 000,00		
6811	Amortissement	042-6811-01-0101	170 000,00			
611-OM_TRAIT	Prestation usines	611-7213-0106 OM_TRAIT		170 000,00		
673	Annulation de titres antérieurs	673-020-0102	15 000,00			
	TOTAL FONCTIONNEMENT		195 000,00	195 000,00	0,00	0,00

BP 2026 INVESTISSEMENT

Nouveaux crédits

CREDITS D'INVESTISSEMENT APRES DELIBERATION DM 2

15 368 299,45	15 368 299,45
170 000,00	170 000,00
15 538 299,45	15 538 299,45

BP 2026 FONCTIONNEMENT

Nouveaux crédits

CREDITS DE FONCTIONNEMENT APRES DELIBERATION DM 2

17 787 926,02	17 787 926,02
0,00	0,00
17 787 926,02	17 787 926,02